



A l'attention du CEO du Groupe CCF

Toulon, 11 janvier 2024

Monsieur le Directeur Général,

Le 19 octobre 2023, le CSE d'HSBC a eu l'intervention de 2 représentants du Groupe MMG, une DRH et le Chef de projet Business et Développement.

Ce dernier a présenté au CSE d'HSBC les conditions tarifaires des salariés et autres bénéficiaires, conditions qui ont soulevé de très vifs débats.

Pour FO nous avons-nous avons rappelé que l'agence MAP est la plus grosse succursale de France, avec près de 10000 clients.

Les conditions annoncées :

- Pour les salariés restant chez HSBC, sont supérieures aux conditions proposées par nos responsables de développement lorsqu'ils démarchent une entreprise externe pour proposer une « offre salariés ».
Nous avons rappelé qu'une offre salariés vise à gagner au mieux 50 à 100 nouveaux clients. Nous avons remonté le mécontentement des salariés HSBC et le risque d'attrition qui s'élève à plusieurs centaines de clients.
- Il en est de même pour les retraités, client de l'agence MAP.
- Quand aux salariés devenus CCF, nous avons expliqué l'historique des conditions appliquées au personnel : les salariés les plus anciens ne pouvaient pas souscrire une convention multiservice car, ne payant pas de frais de tenue de compte, une convention leur coûtait plus cher qu'une carte détenue en direct.
A ces conditions revues à la hausse, il faut ajouter la proposition de taux de prêts immobiliers complètement décalée avec celle dont les salariés d'HSBC bénéficiaient : au lieu de 30% de réduction sur le taux client, vous leur proposez un taux diminué de 0.30 !

Nous avons indiqué que le risque d'attrition global de MAP était très conséquent.

FO avait alors proposé, afin d'atténuer le choc, et de donner l'occasion aux salariés de rester les ambassadeurs de leur entreprise, de faire une offre de bienvenue : une convention à 1 € la première année.

Le Chef de projet Business et Développement devait revenir vers nous : il ne l'a jamais fait. Nous venons de voir qu'il a quitté le Groupe MMG en novembre 2023, 15 jours après être venu nous voir.

A l'heure où les 8000 clients de MAP doivent donner un nouveau RIB à leur employeur et/ou organismes de retraite, les salariés viennent d'être tous débités des frais de tenue de compte, qu'ils soient détenteur ou pas d'une convention.

FO vous renouvèle sa demande d'une convention à 1 € la première année, pour laisser le temps aux salariés de découvrir les avantages à conserver leur compte au CCF.

Pour FO,

Carole CEBE, Eric POYET, Loïc NICOLAS

Copie de ce courrier à Thomas VANDEVILLE, Directeur du CCF